

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 03 février 2026**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 26**

**Représentés : 7**

**Absents : 10**

L'an deux mille vingt-six, le 3 février et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAJJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Romain COTTEY, M. Renaud DUMAY (pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Roger RIBOLLET, M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUTIERREZ

**N°2026/02/03/03 – Bilan des acquisitions et cessions 2025 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre**

Vu les articles L.2241-1 et L.5211-37 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales et l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme,

Il convient de délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées par la Communauté de Communes Val de Saône Centre durant l'année 2025.

Au cours de l'année 2025, la Communauté de Communes Val de Saône Centre a acquis et cédé différents biens fonciers dans le cadre de la poursuite de ses actions en faveur du développement économique et de sa stratégie de renforcement de son potentiel d'attractivité.

Acquisitions 2025 :

Dans le cadre du projet d'aménagement du Parc d'Entreprises Visionis 7, elle a acquis 4 terrains situés sur la commune de Montceaux afin de permettre l'accès au futur parc par la rue de l'Avenir : deux parcelles cadastrées E n°1130 et E n°1132 appartenant Sarl TOURVEON, d'une superficie totale de 274 m<sup>2</sup>, au prix total de 1 € TTC et deux parcelles cadastrées E n°1126 et E n°1128, appartenant à la SCI REFLEX, d'une superficie totale de de 652 m<sup>2</sup> au prix de 1 € TTC.

Nature du bien/ Référence cadastrale/ Superficie	Localisation	Date délibération Date Acte notarié/acte administratif	Cédant	Prix en euros (hors frais de notaire)	Objet	Imputation budgétaire
Terrain E n°1130 et E n°1132 d'une superficie totale de 274 m <sup>2</sup>	Commune de Montceaux	Délibération du 30 avril 2024 Acte signé le 26 février 2025	Sarl TOURVEON	1 € TTC	Accès au futur Parc d'Entreprises Visionis 7 à Montceaux	Budget annexe 2025 V7
Terrain E n°1126 et E n°1128 d'une superficie totale de 652 m <sup>2</sup>	Commune de Montceaux	Délibération du 30 avril 2024 Acte signé le 26 février 2025	SCI REFLEX	1 € TTC	Accès au futur Parc d'Entreprises Visionis 7 à Montceaux	Budget annexe 2025 V7

Cessions 2025 :

Dans le cadre des parcs d'Entreprises qui ont été aménagés ou des extensions des parcs existants qui ont été réalisées, la Communauté de Communes a poursuivi la commercialisation des lots pour l'implantation de nouvelles entreprises ou le développement d'entreprises existantes sur le territoire :

- ✓ Sur le Parc d'Entreprises Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne, elle a décidé de céder la parcelle cadastrée ZV 193 correspondant à un délaissé de voirie, située rue des Métaux, d'une superficie de 54 m<sup>2</sup>, au prix de 2 268 € TTC au profit de la SCI CINOX FONCIER afin de permettre à l'entreprise installée sur la parcelle contiguë, de réaliser un aménagement. La

présence de deux candélabres sur cette parcelle a impliqué la création d'une servitude de passage et de tréfonds pour que la communauté de commune puisse assurer la maintenance et l'entretien des mâts d'éclairage public.

- ✓ Concernant l'extension n° 2 du Parc d'Entreprises Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne, la communauté de communes a cédé :
  - le lot n°1 d'une superficie de 4 014 m<sup>2</sup> au prix de 180 630 € HT au profit de la SAS COMING V
  - le lot n°2 d'une superficie de 1 166 m<sup>2</sup> au prix de 52 470 € HT au profit de la SAS YAYO IMMO
  - le lot n°3 d'une superficie de 1 007 m<sup>2</sup> au prix de 45 315 € HT, au profit de SCI CHAMALO.
- ✓ Concernant l'extension du Parc d'Entreprises Visionis 5 à Montmerle-sur-Saône, la communauté de communes a vendu :
  - le lot n° 1 d'une superficie de 897 m<sup>2</sup> et la parcelle AB 1041 d'une superficie de 443 m<sup>2</sup> rattachée au lot, au prix total de 73 700 € HT au profit de la SCI IDEALL
  - le lot n°6 d'une superficie de 1 121 m<sup>2</sup> et la parcelle AB 1042 d'une superficie de 447 m<sup>2</sup> rattachée au lot, au prix total de 86 240 € HT au profit de la SCI LYRT.

Nature du bien/ Référence cadastrale/ Superficie	Localisation	Date délibération Date Acte notarié/acte administratif	Acquéreur	Prix en euros (hors frais de notaire)	Objet	Imputation budgétaire
Délaissé de voirie ZV 193 d'une superficie de 54 m <sup>2</sup>	Parc Actival Commune de Saint-Didier- sur- Chalaronne	Délibération du 24 septembre 2024 Acte signé le 3 juin 2025	SCI CINOX FONCIER	2 268 € TTC	Sollicitation de l'entreprise pour réaliser un aménagement. Servitude de passage et de tréfonds au profit de la communauté de communes pour la maintenance et l'entretien des mâts d'éclairage public	Budget Economie voirie 2025
Terrain viabilisé Lot 1 Extension 2 Parc Actival ZV 265 d'une superficie 4 014 m <sup>2</sup>	Parc Actival Commune de Saint-Didier- sur- Chalaronne	Délibération du 27 août 2024. Acte signé le 22 juillet 2025	SAS COMING V	180 630 € HT	Commercialisation dans le cadre de l'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival	Budget TR 2020 ACTIVAL
Terrain viabilisé Lot 2 Extension 2 Parc Actival ZV 266 d'une superficie de 1 166 m <sup>2</sup>	Parc Actival Commune de Saint-Didier- sur- Chalaronne	Délibération du 27 août 2024 Acte signé le 30 juin 2025	SAS YAYO IMMO	52 470 € HT	Commercialisation dans le cadre de l'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival	Budget TR 2020 ACTIVAL
Terrain viabilisé Lot 3 Extension 2 Parc Actival ZV 267 d'une superficie de 1 007 m <sup>2</sup>	Parc Actival Commune de Saint-Didier- sur- Chalaronne	Délibération du 27 août 2024 Acte signé le 6 novembre 2025	SCI CHAMALO	45 315 € HT	Commercialisation dans le cadre de l'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival	Budget TR 2020 ACTIVAL
Terrain viabilisé Lot 1 Extension Visionis 5 AB 1035 constituant le lot n°1 d'une superficie de 897 m <sup>2</sup> et AB 1041 rattachée au lot d'une superficie de 443 m <sup>2</sup>	Parc Visionis 5 Commune de Montmerle sur Saône	Délibération du 10 décembre 2024 Acte signé le 14 octobre 2025	SCI IDEALL	73 700 € HT	Commercialisation dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Parc Visionis 5	Budget Visionis 5 TR2021
Terrain viabilisé Lot 6 Extension Visionis 5 AB 1040 constituant le lot n°6 d'une superficie de 1 121 m <sup>2</sup> et AB 1042 rattachée au lot d'une superficie de 447 m <sup>2</sup>	Parc Visionis 5 Commune de Montmerle sur Saône	Délibération du 28 mai 2024 Acte signé le 22 octobre 2025	SCI LYRT	86 240 € HT	Commercialisation dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Parc Visionis 5	Budget Visionis 5 TR2021

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de Communes Val de Saône Centre durant l'exercice 2025.

**DIT** que ce bilan sera annexé au compte financier unique de l'exercice budgétaire 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait à Montceaux, le 3 février 2026

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX